

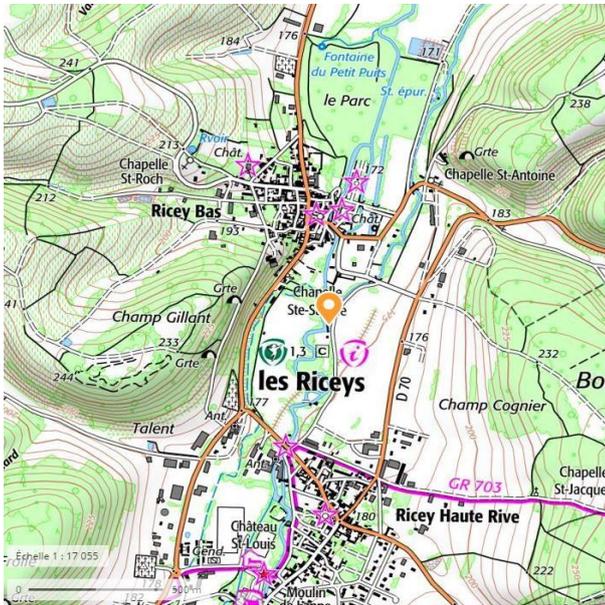


Fiche projet
Aménagement du complexe hydraulique des Ricey bas

Mise à jour :
28/11/2019

Bassin Seine amont
Réfèrent : Tristan
FOURNIER

Masse d'eau : Laignes
Communes :
Les Riceys



Contexte et objectifs :

Sur le territoire de la Seine Amont, la restauration physique des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique représentent un fort enjeu et constituent une des priorités de gestion au regard du bon état écologique exigé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Classé en liste 2, la Laignes fait partie des cours d'eau où la restauration de la continuité écologique est obligatoire. C'est dans ce contexte, que le propriétaire du Château de Ricey Bas a souhaité être accompagné par le SDDEA pour mettre aux normes ses ouvrages.

Le système est composé du cours d'eau équipé d'un déversoir, permettant d'alimenter un bief alimentant le château. Dans le secteur du château, un vannage n'est aujourd'hui plus manipulable. Ce projet présentant un intérêt écologique et culturel, il a pu bénéficier des subventions de la région, sous réserve d'être porté par un maître d'ouvrage public, le SDDEA.

Description de l'opération :

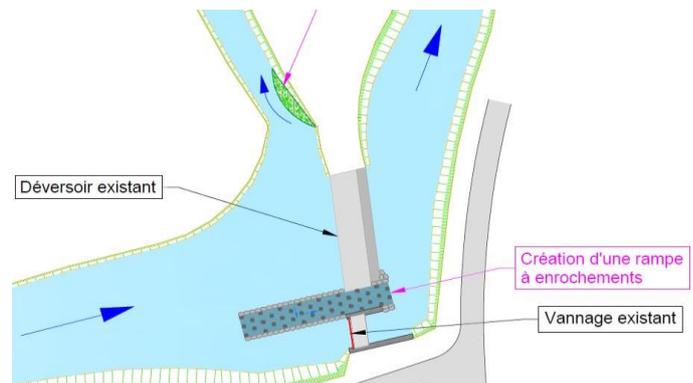
Le projet consiste à équiper le déversoir d'une passe à poissons, permettant d'assurer la continuité écologique et le maintien du débit réservé dans la Laignes. En parallèle, des banquettes végétalisées doivent être installées sur le bief pour compenser la diminution du débit.

Le projet est complété par la restauration des vannes du moulin, permettant de limiter les inondations du village.

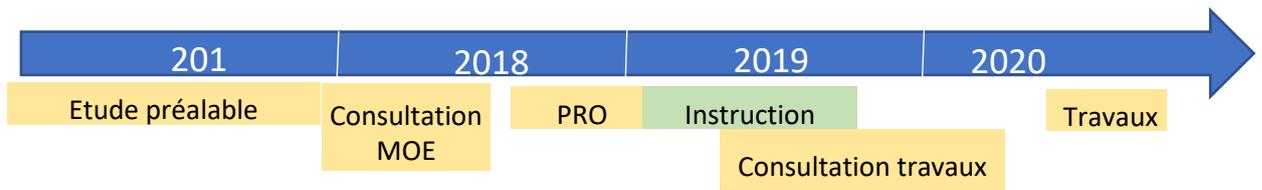
La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études SEGI

Coûts estimatifs : MOE 20 000 € / Travaux 90 000 €

Subventions : Subventions AESN et Région GE et reste à charge au propriétaire.



Planning prévisionnel :



Avancement :

L'arrêté de DIG a été obtenu le 17 mai 2019. Suite à la consultation d'entreprises de travaux, le montant des travaux s'est avéré sous dimensionné. Ces travaux dépendant de la convention passée avec le propriétaire, qui assure le reste à charge du projet, ils n'ont pas pu être notifiés en l'état.

La phase consultation est donc actuellement en phase de négociation afin de répondre à l'économie du projet.
